

Rapport financier semestriel 2009

PORTEFEUILLES
GÉRÉS ET INDICIELS TD

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD –
REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE

30 juin 2009

**Programme de
gestion d'actifs TD**

 **Fonds Mutuels**

Programme de gestion d'actifs TD

RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL

Table des matières

Lettre aux investisseurs	1
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	3
États de l'actif net	4
États des opérations de placement	5
États de l'évolution de l'actif net	6
État des titres en portefeuille	8
Notes afférentes aux états financiers	9

Le 13 août 2009

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint votre exemplaire du rapport financier semestriel de 2009 du Programme de gestion d'actifs TD*¹.

Le rapport financier semestriel de 2009 comprend les états financiers et les notes qui y sont afférentes, ainsi que de l'information sur toutes les séries des portefeuilles.

Si vous avez des questions au sujet du Programme de gestion d'actifs TD, veuillez vous adresser à n'importe quelle succursale TD Canada Trust, à TD Waterhouse*² ou à votre gestionnaire, Services financiers personnels. Ou encore, communiquez avec nous en composant le numéro sans frais 1-800-409-7125 (français), 1-800-386-3757 (anglais) ou 1-800-288-1177 (chinois). Vous pouvez aussi nous écrire par courriel à l'adresse td.mutualfunds@td.com ou visiter notre site Web à www.tdassetmanagement.com.

Vous remerciant d'investir chez nous, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Timothy Pinnington
Président
Fonds mutuels TD

Les représentants en fonds mutuels des Services d'investissement TD inc. distribuent les fonds communs de placement chez TD Canada Trust.

¹ Les Fonds mutuels TD* et le Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

² TD Waterhouse Canada inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada inc. – membre du FCPE.

* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD – REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE (LE « PORTEFEUILLE »)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers intermédiaires non vérifiés ci-joints ont été préparés par Gestion de Placements TD Inc., en sa qualité de gérant du Portefeuille, et approuvés par son conseil d'administration. Il incombe au gérant d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gérant choisit les conventions comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gérant est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens du Portefeuille.

Il appartient au conseil d'administration de Gestion de Placements TD Inc. d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Au nom de Gestion de Placements TD Inc.,
gérant du Portefeuille



Timothy Pinnington
Administrateur et président, Fonds mutuels TD
Le 13 août 2009



Rudy Sankovic
Administrateur et chef des finances
Le 13 août 2009

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD – REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE

États de l'actif net (en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)

30 juin 2009 et 31 décembre 2008 (non vérifiés)

	2009	2008
Actif		
Placements, à la juste valeur (note 2)	20 572 \$	20 262 \$
Encaisse	1	3
Souscriptions à recevoir	19	13
Montant à recevoir pour la vente de placements	19	17
	<u>20 611</u>	<u>20 295</u>
Passif		
Charges à payer	19	19
Rachats à payer	7	16
Distributions à payer	1	3
Montant à payer pour l'achat de placements	1	0
	<u>28</u>	<u>38</u>
Actif net (note 2)	<u>20 583 \$</u>	<u>20 257 \$</u>
Actif net correspondant à l'avoir des porteurs de parts (note 3)		
Série Investisseurs	19 757 \$	19 583 \$
Série e	826 \$	674 \$
	<u>20 583 \$</u>	<u>20 257 \$</u>
Nombre de parts en circulation		
Série Investisseurs	2 197 653	2 199 844
Série e	87 444	71 994
Actif net par part (note 2)		
Série Investisseurs	8,99 \$	8,90 \$
Série e	9,45 \$	9,35 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD – REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE

États des opérations de placement *(en milliers, sauf les montants par part)*

Périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008 (non vérifiés)

	2009	2008
Revenu de placement		
Distributions de revenu reçues des fonds sous-jacents	343 \$	479 \$
Intérêts	0	1
Moins les retenues d'impôts	(11)	(23)
	<u>332</u>	<u>457</u>
Charges (note 4)		
Frais de gestion	111	125
Revenu (perte) net de placement	221	332
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(196)	12
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée de placements	400	(783)
Gain (perte) net sur les placements	204	(771)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement[†]	<u>425 \$</u>	<u>(439) \$</u>
[†]Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement		
Série Investisseurs	405 \$	(426) \$
Série e	20 \$	(13) \$
	<u>425 \$</u>	<u>(439) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement – par part		
Série Investisseurs	0,18 \$	(0,20) \$
Série e	0,26 \$	(0,21) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD – REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE

États de l'évolution de l'actif net *(en milliers, sauf le nombre de parts)*

Périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008 (non vérifiés)

	Série Investisseurs	
	2009	2008
Actif net au début de la période	19 583 \$	21 491 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement	405	(426)
Opérations portant sur l'avoir des porteurs de parts [†]		
Produit de la vente de parts	1 710	4 203
Réinvestissement de distributions	211	251
Montants versés lors de rachats	(1 940)	(3 300)
	(19)	1 154
Distributions versées aux porteurs de parts	(212)	(253)
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	174	475
Actif net à la fin de la période	19 757 \$	21 966 \$
†Opérations portant sur l'avoir des porteurs de parts		
Nombre de parts en circulation au début de la période	2 199 844	2 088 176
Parts émises	198 883	414 691
Parts émises lors des réinvestissements	24 113	25 004
Parts rachetées	(225 187)	(325 728)
Nombre de parts en circulation à la fin de la période	2 197 653	2 202 143

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Série e		TOTAL	
2009	2008	2009	2008
674 \$	735 \$	20 257 \$	22 226 \$
20	(13)	425	(439)
148	58	1 858	4 261
9	9	220	260
(16)	(51)	(1 956)	(3 351)
141	16	122	1 170
(9)	(10)	(221)	(263)
152	(7)	326	468
826 \$	728 \$	20 583 \$	22 694 \$

71 994	68 013
16 149	5 371
968	885
(1 667)	(4 751)
87 444	69 518

PORTEFEUILLE GÉRÉ ET INDICIEL TD – REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE

État des titres en portefeuille

30 juin 2009 (non vérifiés)

NOMBRE DE PARTS	DESCRIPTION	COÛT	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET TOTAL
	FONDS À REVENU FIXE			
	OBLIGATIONS CANADIENNES			
1 104 715	Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD, Série Institutionnelle	11 499 572 \$	11 212 861 \$	54,5
	FONDS D' ACTIONS			
	ACTIONS CANADIENNES			
186 406	Fonds indiciel canadien TD, Série Institutionnelle	2 444 566	2 246 194	10,9
	ACTIONS AMÉRICAINES			
674 175	Fonds indiciel américain TD (CAD), Série Institutionnelle	4 599 190	3 525 936	17,1
	ACTIONS INTERNATIONALES			
328 742	Fonds indiciel international TD, Série Institutionnelle	4 610 975	3 586 577	17,4
	Total des fonds d'actions	11 654 731	9 358 707	45,4
	TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE	23 154 303	20 571 568	99,9
	Autres éléments de l'actif net	11 253	11 253	0,1
	TOTAL DE L'ACTIF NET	23 165 556 \$	20 582 821 \$	100,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2009 (non vérifiés)

1. Le Portefeuille

Le Portefeuille géré et indiciel TD – revenu et croissance modérée (le « Portefeuille ») est une société d'investissement à capital variable créée en vertu des lois de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie modifiée, consolidée et mise à jour en date du 26 octobre 2007 (la « déclaration de fiducie »). Le Portefeuille investit uniquement dans des fiducies de fonds communs de placement définis (les « fonds sous-jacents »).

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gérant, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Portefeuille. Services d'investissement TD Inc. (« SITD ») est le principal placeur du Portefeuille. GPTD et SITD sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque »).

Le Portefeuille est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de plusieurs séries qui ont égalité de rang et qui sont vendues aux termes d'un prospectus simplifié. Les différentes séries offertes par le Portefeuille sont décrites ci-dessous.

Série Investisseurs : Parts offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition.

Série e : Parts offertes sans frais d'acquisition qui sont négociées par voie électronique seulement.

Chaque série de parts est offerte selon des options d'achat différentes et peut comporter des frais de gestion différents. Les taux des frais de gestion de chaque série du Portefeuille sont indiqués à la note 4.

Dans les présents états financiers, le terme « période » renvoie aux semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008.

La Série Investisseurs et la Série e du Portefeuille ont été établies le 12 novembre 1998 et le 26 novembre 1999, respectivement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon les conventions s'appliquant aux états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires et les notes y afférentes doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels les plus récents. Certaines informations financières présentées dans les notes afférentes aux états financiers annuels qui sont requises selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ont été omises dans les présentes.

Mode de présentation : Ces états financiers, dressés conformément aux PCGR du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la direction et ayant une incidence sur les montants de l'actif, du passif, du revenu de placement, des charges, des gains et des pertes au cours de la période présentée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Portefeuille correspond à la valeur de son actif total, moins la valeur de son passif total à la date d'évaluation (au sens défini ci-après), calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (« Règlement 81-106 »). L'actif net (« actif net ») est établi selon le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (« chapitre 3855 »).

Les principales conventions comptables utilisées par le Portefeuille pour le calcul de l'actif net aux fins des états financiers sont décrites ci-après.

i) Évaluation des placements Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction, conformément au chapitre 3855, et sont par conséquent évalués à la juste valeur.

Les cours acheteur ne sont pas disponibles pour les titres des fonds sous-jacents détenus par le Portefeuille puisque ces placements sont évalués à la valeur liquidative par part des séries à la fin de chaque date d'évaluation (au sens défini ci-après). Par conséquent, les placements dans les fonds sous-jacents continuent d'être évalués à la valeur liquidative par part des séries.

La variation de l'excédent net (du manque à gagner) de la valeur marchande des placements (incluant les gains et les pertes de change non réalisés) par rapport au coût moyen total des placements est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des opérations de placement.

ii) Opérations de placement, revenu, charges et coûts de transaction Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, et il est calculé au coût moyen. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de placement sont calculés au coût moyen. Le revenu et les frais d'intérêts sont cumulés quotidiennement et les charges sont constatées séparément pour chaque série, tandis que le revenu, les gains et les pertes sont portés directement à chaque série à la valeur liquidative.

Le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents et n'a donc pas de coûts de transaction à supporter. Toutefois, les fonds sous-jacents détenus par le Portefeuille peuvent donner lieu à des coûts de transaction que le Portefeuille doit indirectement payer.

iii) Distributions reçues de fonds sous-jacents Les distributions reçues de fonds sous-jacents à partir des intérêts, des revenus étrangers et des retenues d'impôts s'y rapportant, des dividendes canadiens et des gains en capital nets réalisés sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

iv) Autres actifs et autres passifs Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir pour la vente de placements et les autres actifs sont désignés comme prêts et créances et sont inscrits au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les passifs à payer, les rachats à payer, les montants à payer pour l'achat de placements et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont inscrits au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

v) Conversion de devises La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation (au sens défini ci-après).

Les portefeuilles de placement des fonds sous-jacents peuvent être constitués de titres négociés sur les marchés étrangers. Le produit de la vente de ces titres sera réalisé dans leur devise respective. Les positions en titres étrangers ne faisant pas l'objet de couverture peuvent donner lieu à des gains et à des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change.

Les achats et les ventes de placements libellés en devises et le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date à laquelle les opérations ont lieu.

vi) Évaluation du Portefeuille En général, GPTD calcule la valeur liquidative par part d'une série du Portefeuille à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Dans certains cas, cette valeur peut cependant être calculée à un autre moment. Chaque jour où la valeur liquidative est calculée correspond à une date d'évaluation (la « date d'évaluation »).

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série de parts du Portefeuille. Celle-ci correspond à la valeur de la part de l'actif commun du Portefeuille imputée à cette série, moins sa part des obligations communes du Portefeuille et moins les obligations attribuables uniquement à la série en question. La valeur liquidative par part d'une série est déterminée en divisant la valeur liquidative de chaque série du Portefeuille par le nombre total de parts en circulation pour la série concernée.

vii) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement, par part L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement par part, qui figure dans les états des opérations de placement, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux opérations de placement attribuées à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série concernée en circulation au cours de la période.

Modification comptable future : En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») remplaceront les normes et les interprétations du Canada actuellement en vigueur et s'appliqueront aux sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes, ce qui inclut les fonds de placement. Le Portefeuille adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. La direction a adopté des démarches visant à cerner les principaux problèmes et les incidences probables de l'adoption des IFRS et élabore un plan de passage aux IFRS, lequel cernerait notamment les différences entre les conventions comptables actuellement utilisées par le Portefeuille et celles qu'ils entendent observer en vertu des IFRS, de même que toute politique comptable et application de décisions et leurs répercussions. Selon la direction, les répercussions des IFRS se limiteraient à la présentation de notes supplémentaires et de modifications à la présentation des états financiers. Il n'est pas prévu que la conversion aux IFRS ait des effets importants sur l'actif net par part. Toutefois, ces informations peuvent faire l'objet de modifications par suite de l'émission de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations de normes existantes.

3. Avoir des porteurs de part

Les parts du Portefeuille, qui sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, n'ont pas de valeur nominale et le nombre de parts qui peut être émis est illimité. Les parts du Portefeuille sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part d'une série établie après réception par GPTD de l'ordre d'achat ou de la demande de rachat. Les achats et les rachats comprennent les parts échangées entre les séries du Portefeuille.

Les parts émises et en circulation constituent le capital du Portefeuille. Le Portefeuille n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, sauf les exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net présentent l'évolution du capital du Portefeuille au cours de l'exercice. Il incombe à GPTD de gérer le capital du Portefeuille conformément à ses objectifs de placement, ainsi que le niveau de liquidité de manière à être en mesure d'effectuer les rachats, tel qu'il est mentionné à la note 9.

4. Frais de gestion et autres charges (en milliers)

Série	Frais de gestion pour les semestres terminés les 30 juin		Autres charges pour les semestres terminés les 30 juin		Charges ayant fait l'objet d'une renonciation pour les semestres terminés les 30 juin	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Série Investisseurs	108 \$	122 \$	0* \$	0* \$	0* \$	0* \$
Série e	3	3	0*	0*	0*	0*

* Moins de 500 \$

En contrepartie de ses services de gestion de placements et d'administration du Portefeuille, GPTD reçoit du Portefeuille des frais de gestion. Ces frais de gestion varient en fonction du montant des autres frais et charges payés par le Portefeuille. Le Portefeuille détient également des parts d'autres fonds gérés par GPTD qui en perçoit des frais de gestion.

Les ratios des frais de gestion (« RFG ») du Portefeuille ont été plafonnés de manière à ce que le RFG de la Série Investisseurs ne puisse excéder 1,55 % et que celui de la Série e ne puisse excéder 1,25 %. Les frais de gestion maximums correspondent au montant qui serait nécessaire pour atteindre le taux plafond, lorsqu'il est combiné à la totalité des charges du Portefeuille et à sa part des charges des fonds sous-jacents.

Frais de gestion pour les périodes terminées les 30 juin (%)**

Série	Exercice	Portefeuille	Fonds sous-jacents		Total
Série Investisseurs	2009	1,09	0,36		1,45
	2008	1,08	0,37		1,45
Série e	2009	0,80	0,37		1,17
	2008	0,80	0,37		1,17

**Annualisés

Tous les frais d'exploitation du Portefeuille sont payés par GPTD, y compris les frais de communication aux porteurs de titres, les droits de garde, les frais juridiques, les droits de dépôt, les honoraires de vérification, les frais bancaires les coûts d'emprunt et toutes les taxes.

Conformément au Règlement 81-107, un comité d'examen indépendant (« CEI ») pour le Portefeuille a été nommé le 26 avril 2007 et il est entré en fonction le 19 septembre 2007. Les coûts et les frais liés au comité d'examen indépendant du Portefeuille, y compris la rémunération des membres du comité, les coûts engagés par les membres du comité pour la consultation d'avocats et d'autres conseillers ainsi que pour des services juridiques et autres services, de même que les primes d'assurance, sont imputables au Portefeuille. GPTD défraie le Portefeuille de tous ces coûts et frais.

5. Autres opérations entre apparentés

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, le Portefeuille et les fonds sous-jacents gérés par GPTD se fondent sur les instructions permanentes du CEI, qui autorisent le Portefeuille et les fonds sous-jacents gérés par GPTD à conclure l'une ou plusieurs des opérations sur titres suivantes :

- opérations sur des titres de la Banque, de ses sociétés affiliées ou de ses associés;
- achat de titres auprès de la Banque ou vente de titres à la Banque lorsque celle-ci agit à titre de contrepartiste;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par GPTD;
- investissement dans les titres d'un émetteur pour

lequel la Banque ou une société affiliée a agi à titre de preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours suivant le placement des titres ayant fait l'objet de la prise ferme.

Les instructions permanentes exigent que les opérations sur titres conclues par GPTD avec des apparentés i) soient effectuées sans ingérence de la part d'une entité liée à GPTD et sans tenir compte de quelque considération que ce soit à l'égard de l'entité liée à GPTD, ii) correspondent à l'appréciation commerciale de GPTD, sans aucune autre considération que l'intérêt du Portefeuille et les fonds sous-jacents gérés par GPTD, iii) soient conformes aux politiques et procédures applicables de GPTD et iv) donnent un résultat juste et raisonnable pour le Portefeuille et les fonds sous-jacents gérés par GPTD.

6. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le Portefeuille n'a payé aucune commission de courtage au cours des périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008 pour l'exécution d'opérations dans les fonds sous-jacents. Il n'a pas non plus reçu de la part des courtiers des services de placement ou de recherche en échange des commissions payées.

Certains des fonds sous-jacents ont engagé des commissions de courtage dont une tranche a pu être touchée par les conseillers en placement du fonds sous-jacent sous forme de services de placement ou de recherche (les « rabais de courtage sur titres gérés »). Les montants afférents à chaque fonds sous-jacent sont présentés dans les états financiers annuels des fonds sous-jacents lorsqu'ils sont vérifiables.

7. Actif net par part et valeur liquidative par part

Le Règlement 81-106 a fait l'objet d'une modification le 8 septembre 2008 qui exige que tous les fonds d'investissement, y compris les Fonds, calculent la valeur liquidative à toute fin autre que la préparation des états financiers sans tenir compte du chapitre 3855, mentionné à la note 2. Ce changement peut donner lieu à des écarts entre l'actif net par part d'une série et la valeur liquidative par part d'une série. Au 30 juin 2009, il n'y avait aucun écart entre l'actif net par part d'une série et la valeur liquidative par part d'une série.

8. Situation fiscale

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Portefeuille est considéré comme une fiducie de fonds communs de placement.

La totalité ou la quasi-totalité du revenu net aux fins fiscales et des gains en capital nets réalisés imposables au cours de tout exercice sont distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Portefeuille n'ait aucun impôt à payer.

9. Gestion des risques financiers

Le Portefeuille est exposé à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. GPTD cherche à réduire ces risques en répartissant les placements dans les trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de capitaux propres pour la croissance. Étant donné que les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut aider à compenser le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Le Portefeuille est géré conformément à ses objectifs de placement, en général selon les fourchettes de répartition de l'actif présentées dans le prospectus simplifié du Portefeuille.

Le Portefeuille suit un plan stratégique de répartition de l'actif à long terme, qui prévoit l'établissement d'une politique de répartition de l'actif, la sélection de placements dans chaque catégorie et le rééquilibrage périodique du Portefeuille conformément à ses objectifs de placement.

Répartition de l'actif : La première étape consiste à diversifier les placements entre les différentes catégories d'actifs, de manière à assurer une comptabilité optimale avec les objectifs de placement et le niveau de tolérance au risque du Portefeuille, compte tenu des mouvements des marchés financiers auxquels on peut raisonnablement s'attendre. Le Portefeuille utilise une méthode de répartition stratégique de l'actif selon laquelle les placements du Portefeuille sont envisagés dans une perspective à long terme. Par conséquent, les modifications de la composition d'actifs sont peu fréquentes et sont généralement apportées en réponse à un changement du profil de risque ou de l'objectif de rendement, à une évolution des attentes à long terme concernant une ou plusieurs catégories d'actifs ou à l'ajout d'une nouvelle catégorie d'actifs. Les gestionnaires de portefeuille de GPTD effectuent une analyse exhaustive de la relation entre le risque à long terme et le rendement des principales catégories d'actifs, à savoir les actions, les titres à revenu fixe et la trésorerie et les équivalents. Ils déterminent ensuite la composition optimale des catégories afin de maximiser les rendements potentiels en fonction de la tolérance au risque du Portefeuille.

Sélection des fonds : Le choix des fonds sous-jacents est fondé sur les décisions stratégiques prises durant la phase de répartition de l'actif. Les fonds sous-jacents sont évalués selon des procédés quantitatifs et qualitatifs. Du point de vue quantitatif, les gestionnaires de portefeuille de GPTD recherchent des rendements constants et intéressants ajustés en fonction du risque. Cette démarche est appuyée par une analyse dans le cadre de laquelle les gestionnaires de portefeuille de GPTD privilégient un processus de placement cohérent et crédible mis en œuvre par une équipe de gestion de qualité travaillant au sein d'une organisation stable. Seuls les fonds bien gérés et offrant un rendement constant à long terme moyennant un niveau de risque approprié sont inclus dans le Portefeuille.

Examen du Portefeuille : Le Portefeuille est automatiquement et régulièrement rajusté ou rééquilibré afin d'assurer une composition conforme à ses objectifs de placement. En outre, les gestionnaires de portefeuille de GPTD surveillent régulièrement les marchés et la conjoncture économique, la répartition de l'actif et les fonds sous-jacents de chaque Portefeuille. Bien qu'il soit exposé à la volatilité des marchés à court terme, le Portefeuille est conçu pour les investissements à long terme. Le fait de viser un horizon à long terme permet de prévenir les modifications de la répartition de l'actif du Portefeuille en réaction aux fluctuations à court terme des marchés. La sélection et la pondération des fonds sous-jacents du Portefeuille sont toutefois ajustées au besoin afin d'augmenter le rendement potentiel ou de réduire le risque.

i) Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt puisse influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt. Le Portefeuille est exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêts détenus par les fonds sous-jacents. Le risque de taux d'intérêt auquel sont exposés les fonds sous-jacents se concentre dans ses placements en titres de créance (comme les obligations et les débentures) et en instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs détenus par le Portefeuille et les fonds sous-jacents ne sont pas exposés à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

ii) Risque de change Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux de change. Le risque de change est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents) qui sont libellés dans des devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle du Portefeuille. L'exposition directe du Portefeuille au risque de change est minimale, puisque les parts des fonds sous-jacents sont évaluées en dollars canadiens. Le Portefeuille peut être exposé à un risque de change indirect si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien.

iii) Autre risque de prix L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue en raison des variations des autres prix (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Le niveau de risque maximum est déterminé selon la juste valeur des titres détenus par le Portefeuille.

Au 30 juin 2009, si l'indice de référence du Portefeuille avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ le montant suivant :

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	Incidence sur l'actif net (%)
Indice obligataire universel DEX (55 %)		
Indice mondial MSCI, dividende net (\$ CA) (30 %)	458	2,23
Indice de rendement global composé S&P/TSX (15 %)		

LÉGENDE

MSCI – Morgan Stanley Capital International
S&P/TSX – Standard and Poor's/Bourse de Toronto

Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative ci-dessus et l'écart pourrait être important.

iv) Risque de crédit Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Portefeuille se concentre dans les titres de créance et les instruments dérivés détenus par les fonds sous-jacents à des fins de négociation. Au 30 juin 2009, tous les titres de créance et instruments dérivés détenus à des fins de négociation par les fonds sous-jacents étaient classés en tant qu'instruments financiers, à l'exception des contrats dérivés de change.

v) Risque d'illiquidité Le risque d'illiquidité est le risque que le Portefeuille ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Portefeuille est exposé à des rachats de parts en trésorerie quotidiens. Les parts sont rachetables à vue à la valeur liquidative par part en cours d'une série au gré des porteurs de parts. Conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables, le Portefeuille conserve au moins 90 % de ses actifs dans des placements liquides (titres négociés sur un marché actif qui peuvent être facilement liquidés). Les fonds sous-jacents investissent la plupart de leurs actifs dans des titres négociés sur un marché actif qui peuvent être facilement liquidés. De plus, le Portefeuille conserve suffisamment de positions en trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités et peut emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

10. Autres rapports

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents en écrivant à l'adresse suivante :

Programme de gestion d'actifs TD
a/s de Gestion de Placements TD Inc.
TD Canada Trust Tower, 35th Floor
161 Bay Street
Toronto, Ontario
M5J 2T2

Le code de devise utilisé dans le présent rapport est le suivant :

Code de devise	Description
CAD	Dollar canadien

Gestion de Placements TD Inc.

Pour nous contacter

Clients des Services d'investissement TD

TÉLÉPHONE

FRANÇAIS

1-800-409-7125

ANGLAIS

1-800-386-3757

CHINOIS

1-800-288-1177

INTERNET

SITE

www.tdcanadatrust.com/francais/fondsmutuels

COURRIEL

td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Passez à votre succursale TD Canada Trust

Clients de courtiers

TÉLÉPHONE

1-800-588-8054

INTERNET

SITE

www.tdassetmanagement.com

COURRIEL

tdadvisor@td.com

EN PERSONNE

Contactez votre conseiller

Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Programme de gestion d'actifs TD et Fonds mutuels TD sont des marques de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisées sous licence.



FSC

Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières

Cert no. SGS-COC-003631

www.fsc.org

© 1996 Forest Stewardship Council